

# CAP ESTHETIQUE

## par apprentissage



### PROFIL POUR CE DIPLOME :

**Public visé :** Formation accessible à toute personne âgée de 16 à 30 ans, ou d'au minimum 15 ans, ayant terminé le cycle du collège ; et répondant aux prérequis.

**Prérequis :** La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire et compter) est nécessaire (niveau au moins équivalent au niveau 3bis).

### Modalités et délais d'accès :

**Modalités :** entretien individuel, tests de niveaux et dossier de candidature

**Délais :** accès possible dès validation du dossier de candidature, signature du contrat d'apprentissage possible dès le mois de juillet précédant le début du cycle de formation, et jusqu'au mois de novembre suivant le début du cycle de formation. Délai maximum : 10 jours ouvrés

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Aptitudes et compétences visées : Le titulaire du CAP esthétique est apte à remplir immédiatement les fonctions **d'esthéticien(ne)** dans les instituts de beauté, parfumeries :

- ⇒ Il entretient, embellit, corrige, met en valeur les différentes parties du corps (visage, buste, jambes et mains).
- ⇒ Il nettoie la peau, réalise les maquillages, conseille ses clients et procède à des épilations, des soins.
- ⇒ Il est à l'écoute de ses clients, afin de répondre à leurs besoins.
- ⇒ Il connaît les propriétés des produits de beauté qu'il utilise et en assure la vente.
- ⇒ Il tient à jour le carnet de rendez-vous. Il procède aux encaissements.

Mobilité, disponibilité, adaptabilité et discrétion sont 4 valeurs nécessaires pour réussir dans cette voie.

### PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce CAP est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. La poursuite d'études et les passerelles sont possibles pour compléter votre parcours. Exemples de formations possibles (liste non exhaustive) :

- BP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie
- Bac Pro Esthétique, Cosmétique, Parfumerie
- BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie

Les débouchés sur le marché du travail : instituts de beauté, salons esthétique, instituts spécialisés en manucure / prothèses ongulaires / bronzage / épilation, centre de soins (établissements de cure, de convalescence, réadaptation, thalassothérapie), spa et centre de bien-être,...

### ORGANISATION DE LA FORMATION :

Rythme de l'alternance : 2 jours de cours par semaine à l'UFA sur environ 30 semaines, par an

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Cours collectifs en théorie et en pratique, supports informatiques, ateliers expérimentaux

Domaine professionnel : techniques esthétiques visage/mains/pieds, techniques esthétiques liées aux phanères, prévention santé environnement, conduite d'un institut de beauté et de bien être, relation avec la clientèle et vie de l'institut, arts appliqués

Domaine général : français, histoire, éducation morale et civique, mathématiques, physique chimie, anglais, éducation physique.



## Modalités d'évaluation :

Contrôles/évaluations à l'écrit et à l'oral (suivant référentiel).

## Validation :

Délivrance d'un diplôme de niveau 3 par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Validation partielle possible en fonction des résultats du candidat.

**Nombre de participants :** 13 apprentis

## Durée de la formation :

Formation sur 2 années (440 heures la 1<sup>ère</sup> année, 465 heures la 2<sup>ème</sup> année) ; de septembre 2020 à juin 2022.

## Tarifs de la formation :

Prix de vente : 7 273 € par an

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

Employeurs du secteur public, voir décret

## **Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »**

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

## Accessibilité handicap :

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Les prestations sont adaptées en fonction des profils des candidats. Référente handicap du CFA Jean Bosco : Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou dumortier.s@cfajeambosco.fr

## COORDONNEES DU LIEU DE FORMATION :

Institution Jeanne d'Arc - Unité de Formation par Apprentissage (U.F.A.)

157 rue de l'Hôtel de Ville - 59620 AULNOYE AYMERIES

0327 536 271, mail : secretariat.cfaarep@inst-jasc.fr

## TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION (basé sur la session 2020) :

Taux d'obtention des diplômes : 100 %

Taux de poursuite d'études : 100%

Taux d'interruption en cours de formation : 28%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 0%

## Valeur ajoutée

Les points forts de l'U.F.A. : accompagnements personnalisés des apprentis, point écoute, projet de l'établissement, passerelles possibles entre les formations de l'U.F.A. et les formations du Lycée Professionnel et technologique dans l'établissement